

EXAMEN DE CONDUCTEUR DE TAXI ET DE VTC
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION
DE CONDUCTEUR DE TAXI ET CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC
CHAUFFEUR
PYRENEES-ORIENTALES

- SESSION OCTOBRE / NOVEMBRE 2018 -

NUMERO DE DOSSIER	NOM PRENOM	RESULTAT
61378	ALLEGRE CHRISTOPHE	ADMIS
56488	ANDREO YANN	ADMIS
58309	BARBARIN FLAVIEN	NON ADMIS
60284	BUREAU LAURA	ADMIS
32932	CASTILLO CECILE	ADMIS
61125	DAOUT NICOLAS	ADMIS
60730	FAUGERE VINCENT	ADMIS
61368	FOUCA CHRISTIAN	ADMIS
55533	LAFUENTE STEPHANE	ADMIS
61200	MEIGNE CHLOE	ADMIS
61170	MERCIER AUDREY	ADMIS
55921	MONSERRAT GUILLAUME	ADMIS
55087	NGUYEN TI THANH PHUONG	ADMIS
61113	PALACIO JULIETTE	ADMIS
60026	PISKOREK JOANAN	ADMIS
59350	RASSENT JORDAN	ADMIS
61157	RODRIGUEZ NELLY	ADMIS
54092	VARGAS MARIE JOSE	ADMIS
58914	GUEYE CHEIKH ALIOUNE	ADMIS

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à adresser **exclusivement par courrier** leur dossier de demande de carte professionnelle à la **Préfecture des Pyrénées-Orientales** :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

9 avenue Alfred Sauvy BP 20 66601 Rivesaltes Cedex · +33 4 68 35 88 00

 · www.cma66.fr · contact@cma66.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE TAXI :**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI :

- L'imprimé de demande de carte professionnelle renseigné, daté et signé
- L'imprimé de récupération d'image **signé** (pièce jointe *Formulaire Photo T3P*). **Merci de ne pas coller la photo sur cet imprimé.**
- La copie de l'attestation d'aptitude professionnelle de conducteur de taxi,
- La copie de l'attestation de suivi d'une formation PSC niveau1 délivrée depuis moins de 2 ans
- La copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport, ou carte de séjour en cours de validité,
- La copie recto-verso du permis de conduire,
- La copie du certificat médical vous reconnaissant apte à la conduite (cerfa n°14880*01) délivré par un médecin agréé avec mention « Taxi » cochée, **(il est obligatoire de fournir les 2 volets du certificat médical)**
- 2 photographies d'identité format 35/45mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- Un justificatif de domicile de -3 mois

Votre demande va générer l'attribution de la nouvelle carte professionnelle sécurisée.

Ce nouveau modèle de carte nécessite obligatoirement de recueillir un spécimen de votre signature sur un formulaire spécifique.

Afin de finaliser votre dossier, ne pas oublier d'indiquer sur la demande un numéro de téléphone et une adresse courriel, pour la prise de rendez-vous et de joindre à votre dossier une enveloppe, à vos nom et adresse, affranchie au tarif recommandé avec accusé réception pour l'envoi de votre carte

Votre dossier doit être adressé exclusivement par courrier à l'adresse suivante

**Préfecture des Pyrénées-Orientales
BRGE – Professions réglementées – Taxi
24 quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN**

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VTC :

- L'imprimé de demande de carte professionnelle de conducteur Voiture de Transport avec Chauffeur renseigné, daté et signé
- L'imprimé de récupération d'image **signé** (pièce jointe *Formulaire Photo T3P*). **Merci de ne pas coller la photo sur cet imprimé.**

- Le permis de conduire en cours de validité pour la catégorie B et non affecté par le délai probatoire prévu à l'article .L.223.1 du code de la route . (copie recto-verso)
- Les documents attestant que le demandeur remplit l'une des conditions d'aptitude professionnelle ; (copies)
- Le volet 2 de l'examen médical d'aptitude physique favorable délivré par un médecin agréé avec mention exclusive VTC (Cerfa n 14880*01 téléchargeable sur le site www.pyrenees-orientales.gouv.fr) en application de l'article R 221-10 du code de la route (original)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture EDF, facture téléphone fixe ou portable. ; copie) ; Si vous êtes hébergé : justificatif de domicile de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.
- 2 photographies d'identité de face et récentes au format 34/45 mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- pièce d'identité (ou carte de séjour pour les étrangers) en cours de validité ; (copie recto verso)
- copie de l'extrait d'acte de naissance avec filiation.

L'imprimé dûment renseigné, accompagné des documents demandés, devra être adressé impérativement par courrier à :

**Préfecture des Pyrénées-Orientales
Direction de la Citoyenneté et de la légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections
Professions réglementées
24 quai Sadi Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX**

Pensez à indiquer sur la demande un **numéro de téléphone** et une **adresse courriel**.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen **doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr)** pour se présenter à nouveau à l'examen.